

des secours nécessaires et pour réduire les effets nuisibles de la situation sur le programme de développement de l'Inde. Sans une aide supplémentaire, plusieurs des travaux importants de développement menés à terme au cours des derniers vingt-cinq ans seront compromis. A moins d'efforts renouvelés de la part de la communauté internationale pour partager le fardeau des secours, la présence de millions de réfugiés continuera à exacerber les tensions politiques du sous-continent.

Faisant suite à l'appel récent du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et à la visite en Inde et au Pakistan d'une équipe dirigée par M. Gérin-Lajoie, président de l'Agence canadienne de développement international, le Gouvernement a décidé de verser une importante contribution supplémentaire.

A ce jour, les contributions canadiennes de sources gouvernementales et non gouvernementales pour les réfugiés en Inde s'élèvent à 6.6 millions de dollars. Le Gouvernement fédéral a pour sa part versé 4.3 millions, les provinces \$370,000 et les agences bénévoles et le Fonds de secours pour les Pakistanaïis 1.9 million. Le Gouvernement a l'intention d'obtenir du Parlement l'autorisation et les crédits nécessaires pour verser une contribution supplémentaire de 18 millions de dollars ce qui portera la contribution totale du Gouvernement canadien aux secours pour les réfugiés en Inde à 22 millions de dollars. Il se trouve que cette somme représente environ un dollar par habitant du Canada. Les députés seront sans doute intéressés d'apprendre que M. Gérin-Lajoie annoncera demain, dans sa déclaration aux Nations Unies, l'intention du Canada.

Outre les fonds alloués pour des secours aux réfugiés en Inde, le Canada a versé une aide alimentaire de sept millions de dollars par l'intermédiaire du Programme alimentaire mondial pour soulager les souffrances du Pakistan oriental, et \$500,000 aux Nations Unies pour défrayer une partie des dépenses entraînées par les opérations de secours sur place.

* * * *

LE NOUVEAU TIMBRE COURANT

Les Postes canadiennes mettront en vente le 30 décembre, leur nouveau timbre courant de 8c. Le tarif de la première classe pour les lettres sera porté à 8c. à partir du 1er janvier 1972.

Le timbre de couleur ardoise, mesurant 24 mm sur 20 mm, a été dessiné par la *Canadian Bank Note Company Limited*. Il représente l'effigie de Sa Majesté la reine Elisabeth II au premier plan, à droite, et la Bibliothèque parlementaire de la Chambre des communes à l'arrière-plan.

Par sa forme, le dessin s'insère dans la série courante que les Postes ont commencé à émettre en

1967. Tous les timbres de cette série portent l'effigie de la souveraine à droite avec, à l'arrière-plan, la représentation de scènes et de sujets propres au Canada. Les dessins des cinq premières valeurs représentent les grandes régions économiques du Canada. Les timbres de 6c. et de 7c. sont consacrés aux moyens de communication et de transport.



La Bibliothèque du Parlement, qui figure sur le timbre de 8c., sert à marquer l'Année internationale du livre proclamée par l'UNESCO, et constitue un symbole de la participation du Canada.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

La Bibliothèque du Parlement a été fondée en 1871 en vertu d'une loi concernant la Bibliothèque du Parlement. En fait, elle existait déjà, réunissant les bibliothèques législatives du Haut-Canada et du Bas-Canada depuis 1841, année où ces deux provinces fusionnèrent pour former la Province du Canada.

La Bibliothèque occupe un bâtiment en retrait, à l'arrière de l'édifice central des Édifices du Parlement. La construction de la bâtisse originale a été achevée en 1876. Lorsque, le 3 février 1916, un incendie détruisit l'édifice central, la Bibliothèque fut épargnée grâce aux lourdes portes de fer qui fermaient le couloir réunissant les deux bâtiments. En 1952, cependant, c'est la Bibliothèque que le feu allait cette fois ravager et il fallut la reconstruire presque entièrement. On prit soin alors de conserver les premières boiseries mais on fit grand usage de matériaux ininflammables ou ignifugés. La Bibliothèque fut rouverte en 1956.

La Bibliothèque met à la disposition du Sénat et des Communes des ouvrages et des documents de référence et d'étude. Elle réunit actuellement quelque 300,000 volumes et reçoit les 103 quotidiens publiés au Canada, presque tous les hebdomadaires canadiens, 1,800 périodiques, toutes les publications fédérales et provinciales, de même que les publications des organisations internationales comme les Nations Unies.

La Bibliothèque du Parlement constitue le principal centre d'information du public sur les questions parlementaires.